

SERVICE DES FINANCES.

Territoire

du

RUANDA - URUNDI.

N° 8385 /FIN.III.CRD.

OBJET:

Liquidation des titres de créance.

Usumbura, le 11 juillet 1947.-

6.7/5 | fin
✓ 7.7.47
91.7



Monsieur le Chef de Service (Tous)
Monsieur l'Administrateur Territorial (Tous)
Monsieur le Comptable Territorial (Tous)
Monsieur le Résident (Deux)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que des réclamations ne parviennent encore, au sujet du paiement tardif des factures présentées par certains fournisseurs.-

Les instructions de ma lettre 2626/Fin.III.Crd. du 31 mai 1947, au sujet de la transmission et de la présentation des titres de créance au Service des Finances, vous sont certainement parvenues à ce jour.-

En conséquence, je vous prie de mettre immédiatement en application, les directives que contient ma lettre précitée, et vous avise qu'aucune dérogation ne sera tolérée à l'avenir.-

Le Gouverneur, a.i. du R.U.
L. LARDINIS,-

Commissaire Provincial.

Monsieur le Comptable Territorial,

à RUHENERI.